DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 juin 2026

N° 260625101

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des élus de quartier et des élus référents des conseils de quartier

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 19 juin 2026 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. MOKHBI - M. SCIASCIA - Mme BAUDUIN - M. ALLAIS - Mme ACHOURI - M. PELLETIER - Mme ASSOUMANI CHOUDJAY - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme GUILLEMAIN - M. BOMBLED - M. DELOFFRE - Mme INIZAN - M. SEHIL - Mme JOUBERT - Mme ALITA - M. DESMAREST - M. DANFAGA - M. KORCHI - M. GUIVARCH - M. BETHUNE - M. SOUBRILLARD - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - Mme CHELLY - M. ZOUIOUECHE - M. GODARD .

Nombre de Membres
Composant le Conseil Municipal en Exercice 33
lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales

Présents à la séance : 29
Représentés : 3
Absents excusés : 0
Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par M. AGGOUNE - Mme NARDI-COLOME par Mme JAY - M. MFOIHAYA par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES M. CRESPIN.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 19h30.

…/...

- N° 260625101

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des élus de quartier et des élus référents des conseils de quartier

LE CONSEIL MUNICIPAL,
SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU sa délibération en date du 27 mars 2003 approuvant le texte d'orientation sur la démocratie locale,
VU sa délibération en date du 28 février 2006 approuvant la charte des conseils de quartier,
VU sa délibération en date du 25 juin 2009 révisant la charte des conseils de quartier,
VU ses délibérations en date du 29 septembre 2021 et du 10 octobre 2024 modifiant en dernier lieu la charte des conseils de quartier,
VU sa délibération du 6 mars 2025 prenant acte de la composition des conseils de quartier pour la période 2024-2027 et désignant en dernier lieu les élus de quartier,
CONSIDERANT le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections de mars 2026,
CONSIDERANT que les élus en charge des quartiers exerceront leurs missions en binôme, composé d'un élu de quartier, chargé des questions relatives au quartier dans son ensemble, et d'un élu référent des conseils de quartier, chargé d'accompagner les instances locales de démocratie participative ;
APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public proche de ses habitants » en date du 18 juin 2026.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **DESIGNE** la liste des élus de quartier et des élus référents auprès des conseils de quartier suivante :

- **QUARTIER DU PLATEAU :**

Elu de quartier : Franck BOMBLED
Elu référent du conseil : Françoise CARTEAU

- **QUARTIER GABRIEL PERI**

Elu de quartier : Makan DANFAGA
Elu référent du conseil : Morgan DESMAREST

- **QUARTIER VAL DE BIEVRE**

Elu de quartier : Lou BAUDUIN
Elu référent du conseil : Ewen GUIVAR'CH

- **QUARTIER CHAPERON VERT**

Elu de quartier : Slim SEHIL
Elu référent du conseil : Sylvie ACHOURI

- **QUARTIER CENTRE VILLE FRILEUSE**

Elu de quartier : Isabelle VILATA
Elu référent du conseil : Soazig JOUBERT

- **QUARTIER REINE BLANCHE**

Elu de quartier : Christophe SCIASCIA
Elu référent du conseil : Noâm KORCHI

Délai et vie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

…/...

- **QUARTIER VICTOR HUGO**

Elu de quartier : Haoi ASSOUMANI CHOUDJAY
Elu référent du conseil : Marina NARDICOLOME

Par 25 voix pour, 7 voix contre (M. Guy SOUBRILLARD, M. Mahamoud MFOIHAYA, Mme Florence SCHAFER, Mme Marion MAZIÈRES, Mme Catherine CHELLY, M. Lotfi ZOUIOUECHE, M. Thomas GODARD),

Affiché le 30 juin 2026
Reçu en préfecture le 30 juin 2026
Identifiant de l'acte : 094-219400371-20260625-16438-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE

Délai et vie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

…/...